

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 29 mai 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

Nombre de membres

MM les Adjoints : D. Bossonney, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, L. Bracher, C.

Oberson, C. Arhuero, N. Gruaz, S. Pérou, A. Magnin, L. Bnimilk Malbec, J.

Mabut,

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Cheminat donné à M. Genoud, M. Desvallées donné à A. Magnin

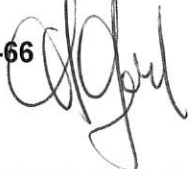
C. Bibollet donné à D. Bossonney, J. Gaume donné à J. Mabut, KE Sauzay donné à S. Baud, V. Miannay à Arhuero

Absent(s) excusé(s) : M. Albrecht, P. Meylan, G. Vilmint, N. Laks,

Le secrétariat a été assuré par : C. Billard de Saint Laumer

En exercice :	23
Présents :	13
Votants	19
Dont pouvoirs	06

N° 2026-66



RURALITE- Projet Hangar agricole : approbation, plan de financement et demande de subvention FEADER

M. et Mme BOUILLARD ont repris la ferme maraîchère familiale en 1996 et souhaitent transmettre leur exploitation. Madame avait arrêté son activité et Monsieur est parti à la retraite courant 2024,

Face à la cessation d'activité de la seule exploitation maraîchère de la commune, les élus de BEAUMONT se sont mobilisés et ont décidé de mener une politique volontariste afin de maîtriser l'unité agricole, assurer l'installation d'un porteur de projet et maintenir une production locale répondant à une demande d'alimentation de qualité et de proximité.

Pour la concrétisation de cette décision, la collectivité s'est rapprochée de l'Addear, l'EPF et la SAFER, en lien avec la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc et la Communauté de Communes du Genevois.

Un appel à candidature a été mené pour choisir un maraîcher,

Celui-ci est en activité depuis 2025.

Dans le cadre de son activité, il utilise un hangar agricole existant mais pas optimisé.

Par ailleurs, ce hangar est situé sur un terrain constructible.

Il faut ajouter le fait que nous avons fait l'acquisition du tènement du foncier pour la somme de 950 000€ en portage foncier EPF, ce qui est une charge lourde pour la commune.

Il a donc été décidé de construire un nouvel hangar agricole sur une partie de foncier en zonage agricole et d'utiliser le foncier constructible pour la construction de 16 logements en Bail Réel Solidaire avec la Foncière, filiale de l'EPF.

Cela permettre à la commune non seulement de créer du logement social mais également que la partie constructible de ce foncier soit revendue dans le cadre de cette opération et ainsi réduire grandement l'impact financier de ce portage.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de construction d'un hangar agricole dont les crédits sont inscrits au budget.

Les travaux sont estimés à ce jour aux coûts suivants :

N°	LOT	MONTANT HT
01	Terrassement VRD enrobés	114 000.00€
02	Maçonnerie	85 000.00€
03	Charpente couverture zinguerie	136 000.00€
04	Menuiseries extérieure PVC	16 000.00€
05	Façades	18 000.00€
06	Cloisons doublages peinture	18 500.00€
07	Panneaux sandwichs	49 500.00€
08	Electricité-VMC	21 000.00€
09	Plomberie	7 000.00€
10	Chauffage froid	35 800.00€
11	Portes de garage	6 200.00€
TOTAL		507 000.00€

En ce qui concerne le financement, les modalités prévisionnelles sont les suivantes :

	DEPENSES HT	FINANCEMENT	RECETTES
ETUDES	25 958.03€	FEADER	174 887.41€
MAITRISE D'OEUVRE	50 000.00€	DETR	174 887.41€
TRAVAUX	507 000.00€	CDAS	99 977.30€
		COMMUNE	140 385.91€
TOTAL	582 958.03€		133 205.91€

Il est donc proposé au Conseil municipal qui accepte à la majorité des voix (Abstention : J. Mabut) :

- APPROUVER le projet de construction du Hangar agricole
- APPROUVER le plan de financement proposé
- DEMANDER une subvention au titre du FEADER mesure 302 sur l'appel à projet 2026
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Catherine BILLARD DE SAINT LAUMER



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

